

Projet ayant bénéficié d'une aide financière dans le cadre de la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) ou de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) au titre de la valorisation des potentiels économiques régionaux.

Nom du projet		Pérennisation de la structure touristique transversale sur le périmètre de la destination Montreux-Riviera « Dolce Riviera »	
Axe de la politique d'appui au développement économique (PADE)		Création de structures d'organisation plus efficaces	
Porteur de projet		Montreux A.Live, Montreux	
Résumé du projet et principaux résultats attendus		<p>L'objectif de cette deuxième édition est de transformer l'impulsion née en 2020 pour en faire une structure pérenne.</p> <p>Au travers de l'édition 2021 et de ses différentes animations, l'association Montreux A.Live souhaite contribuer à une augmentation de la valeur créée par l'activité touristique en faisant évoluer la destination vers une fréquentation qui repose sur une thématique transversale : son art de vivre et la qualité de son accueil « Dolce Vita » et non uniquement sur la présence de grands événements.</p> <p>Le projet vise en particulier un tourisme qualitatif, réparti sur toute l'année avec une prolongation de la durée du séjour moyen.</p>	
Coût total du projet : CHF 898'000.- / Montant de l'aide financière : CHF 100'000.-			
Région concernée	Base légale	Type d'aide financière	Type de projet
Promove	<input checked="" type="checkbox"/> LADE <input checked="" type="checkbox"/> LPR <input type="checkbox"/> LPR - concept régions de montagne	<input checked="" type="checkbox"/> Aide à fonds perdu <input type="checkbox"/> Prêt	<input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Mesure organisationnelle <input type="checkbox"/> Manifestation <input type="checkbox"/> Infrastructure

Les priorités définies par les organismes régionaux dans le cadre de la LADE et de la LPR varient d'une région à l'autre du canton et sont déterminantes pour savoir si un projet peut bénéficier d'un soutien financier.